



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-41-2023

AVIS public est par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 4 juillet 2023, le **Règlement numéro 1841-41-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser les habitations de trois étages et demi dans la zone Rc-23 (secteur de la rue James et du Nord) ainsi que l'habitation unifamiliale en rangée dans la zone Cbb-1 (secteur de la rue de la Rivière).**

Ce règlement a pour objet de requalifier un site commercial en permettant l'habitation unifamiliale en rangée sur la rue de la Rivière et de permettre les habitations de 3 1/2 étages dans le secteur de la rue du Nord et du prolongement de la rue James.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 15 août 2023, date à laquelle il est entré en vigueur et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 28 août 2023

La greffière,

Julie Lamarche, OMA